ANNEXE 9 : Modèle d'attestation de stage

Logo de l'organisme d'accueil

demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de

l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le

montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale

art. L. 351-17 - code de l'éducation art. D. 124-9)

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale: CSE Coule Blog - Culregnises
Adresse: 55 We Barabau
6403 (YOV)
e: 0,8253 9153
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom: GULET Prénom: Tinonas
Né(e) le : 0.5.7.0.97.200.1 Sexe : F □ M ☑
Né(e) le : 05/09/2001 Sexe: F M Adresse: 3 Impanne d'Alembert, Saint Bient
=: 06 52 13 73 70Mel: t-gillet fort asso. fr
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option SISR SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : ORT Lyon d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du
Représentant une durée totale de
La durée totale du stage est appréciée en terrant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'afficie L.124-13 du code de l'éducation (srt. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heurse de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un pour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un pour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un pour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un pour de stage et chaque prévoluit de la consecution de la cons
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de
L'attrestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation. Issue prendre en compte le atage dans les droits à netraire. La législation sur les retraites (loi n'2014 du du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été granfié la possibilité de faire valuder celui-ci dans la l'émète de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cohission. La

Dinzawi Hassau Méridauh